

Et si on inventait le volontariat de l'animation ?

Relire les Cahiers de l'animation depuis 20 ans c'est aussi se replonger dans les questions et les problématiques qui traversent le secteur de l'animation. Le combat pour la mise en place d'un véritable statut du volontariat pour l'animation revient comme une constante dans ce paysage.

En cette fin d'année 2012, nous en sommes toujours au même point. Les animateurs qui encadrent occasionnellement les ACM durant leur temps de vacances ou de loisirs n'ont toujours pas de statut satisfaisant qui reconnaisse cet engagement.

Le CEE, contrat de travail, rattaché au code du Travail mais dérogatoire à certains points dont le temps de travail, le repos quotidien et la rémunération... reste en vigueur. Malgré un bilan très négatif sur la mise en place des nouvelles dispositions sur le repos compensateur, rien ne bouge.

QUELLE RECONNAISSANCE ?

Dans ce numéro nous fêtons les 20 ans de la revue. Nous pouvons également fêter 20 ans de combat pour une reconnaissance de l'engagement des animateurs volontaires à travers la revendication pour un statut du volontariat dans l'animation.

Ainsi, dans le numéro 7 de juillet 1994, nous écrivions : « Ni salarié à part entière, ni bénévole ».

Dans le numéro 31 de juillet 2000 nous écrivions : « C'est pourquoi les Ceméa se battent, avec d'autres partenaires, pour que soit reconnu un statut du volontariat dans les CVL »

Dans le numéro 55 de juillet 2006, nous titrions notre article sur la création du CEE « une belle idée dévoyée ».

LE VOLONTARIAT, UNE TROISIÈME VOIE AVEC LE BÉNÉVOLAT ET LE SALARIAT

Le bénévolat est une activité qui demande aux personnes d'être intégrées dans la société (c'est-à-dire de pouvoir subvenir déjà à leurs besoins en étant salarié ou retraité) et il relève toujours, quelle que soit son appellation, du caritatif, ou du soin et de la réparation. Tout le monde sait que l'économie générale des ACM ne permet pas un véritable salariat.

Par ailleurs, la question n'est pas qu'économique, elle est aussi politique car la philosophie des ACM ne repose pas sur la salarisation ou la professionnalisation de tous les animateurs et directeurs.

La richesse de cette activité repose sur la rencontre et l'échange entre des animateurs professionnels et des animateurs volontaires. Entre ceux dont c'est le métier et ceux qui apportent leurs énergies, envies et projets. C'est un leurre de penser qu'il y aurait une niche d'emploi dans l'encadrement des ACM uniquement sur les vacances scolaires.

PRÉCISER LE CADRE DU VOLONTARIAT

Il reste donc une voie possible, le volontariat de l'animation. Voie qui reconnaîtrait une double dimension.

Celle de l'engagement citoyen des animateurs tant appelé par la société. Celle d'une reconnaissance des ACM comme espace éducatif spécifique et d'intérêt général.

Un volontariat qui reconnaisse l'engagement de ces jeunes à sa hauteur, par une indemnité décente ; pas 20 € par jour ! Le montant de cette indemnité est une revendication légitime des animateurs.

Un volontariat qui permette à cette jeunesse de s'engager sans avoir à financer la formation inhérente à l'animation.

Un volontariat qui assure une réelle protection sociale en cas d'accident pendant cet engagement. Un volontariat qui soit comptabilisé pour les droits à la retraite comme le fut le Service national en son temps.

Un volontariat limité dans l'année pour ne pas se confondre avec le salariat des animateurs professionnels, dans une limite de 60 jours par an. Un volontariat réservé aux structures non lucratives de l'économie sociale et solidaire, car il n'est pas concevable que des jeunes s'engagent et s'investissent pour le profit des actionnaires d'une société, ou l'enrichissement personnel de responsables de structures marchandes.

Un volontariat qui doit pouvoir s'appliquer sur tous les séjours de vacances et accueils de loisirs. Parce qu'on peut toujours poursuivre cette utopie de lier loisirs et vacances.

LE VOLONTARIAT DANS L'ANIMATION UN ESPACE D'ENGAGEMENT À RECONNAÎTRE

Ce volontariat ne serait que le juste retour d'une société envers ses jeunes qui s'engagent auprès d'enfants et de plus jeunes pour leur faire passer des vacances éducatives. Notre société doit reconnaître et valoriser ces 300 000 jeunes qui permettent à plus de 6 millions d'autres jeunes de passer des vacances et ou des loisirs éducatifs de qualité et sécurisés. Nous pensons de même que ce volontariat permettra à un nombre encore plus important de jeunes de s'engager et de prendre des responsabilités dans les ACM, et qu'il soutiendra la revendication plus large d'un départ en vacances et d'un accès aux loisirs du plus grand nombre.

Fabrice Deboeuf

[Les Cahiers de l'Animation n°81](#)